



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°22.03.04

Rapporteur : Sophie PAUMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 05 mai 2022

Date d'affichage : 05 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le onze mai à dix-huit heures trente

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient Présents :

Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Adjoint,
Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Nathalie FORM, Sophie
PAUMOND, Natacha SALLE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Isabelle DESMALLEs ayant donné pouvoir à Muriel FINE
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE
Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Virginie DEMONSSAND

Virginie DEMONSSAND a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 14

Objet : Centre aéré – exploitation été 2022

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour faire face au non-renouvellement de contrat de l'équipe qui gérait l'animation et la gestion du centre de loisirs sans hébergement de la Commune pour les vacances d'été 2022, l'association Aventures Vacances Energie a proposé, après une concertation avec les élus, d'animer et de gérer l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) de la Commune de la Salle les Alpes pour l'été 2022.

L'expérience a été concluante en 2018 et 2019, la commune de la Salle les Alpes souhaite donc renouveler ce dispositif pour l'été 2022, afin de poursuivre sa politique en direction des jeunes et des familles de la Commune et développer des partenariats avec les autres ALSH de la Communauté de Communes dans une dynamique de cohérence territoriale.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique sociale et éducative de la commune et favorise l'épanouissement et l'intégration des enfants de 3 à 12 ans.

L'intérêt public local de l'activité de l'Association Aventures Vacances Energie est reconnu par la commune de la Salle les Alpes et celle-ci n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

L'Association Aventure Vacances Energie accepte le principe d'un partenariat avec la Commune de la Salle les Alpes et propose son savoir-faire, ses compétences et sa connaissance du territoire pour la mise en œuvre d'une organisation et d'une gestion spécifique du centre. En contrepartie, la commune appuiera l'association Aventure Vacances Energie dans le développement du projet par une participation financière et par la mise à disposition de locaux.

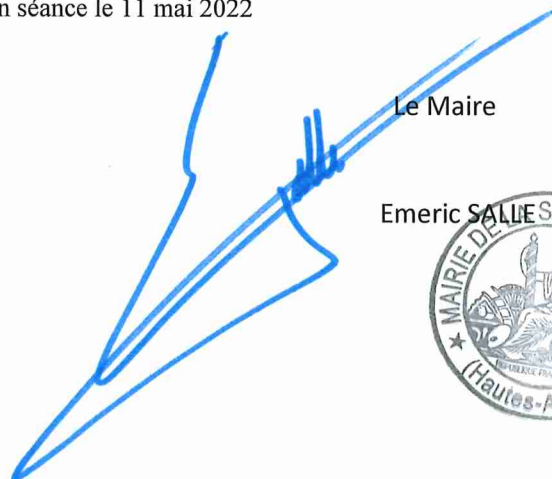
Le projet éducatif et pédagogique proposé par l'association Aventures Vacances Energie concourt à la politique sociale, éducative et culturelle des communes et des organismes sociaux (comités d'entreprises et associations) avec laquelle elle noue des partenariats.

Une convention interviendra entre les deux parties afin d'arrêter les modalités pratiques et financières de cette collaboration.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ↳ **CONFIE** l'exploitation du centre aéré à l'Association Aventures Vacances Energie représentée par son Directeur M. Cédric GESLER, durant l'été 2022,
- ↳ **ACCEPTE** les termes de la convention à intervenir entre les deux parties et autoriser M. le Maire à signer ce document,
- ↳ **ARRETE** le montant de la subvention à verser à l'Association Aventures Vacances Energie à 27 205 € et dit que ce montant est inscrit au budget de la Commune, exercice 2022 à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations »,
- ↳ **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes dispositions dans ce sens.

Fait et délibéré en séance le 11 mai 2022


Le Maire

